



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 19 juin 2012

Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 2 juillet 2012

SEANCE DU 25 JUIN 2012

Délibération n° D20120324

RUE DE RIBRAY - AVENUE DE LA VENISE VERTE - RENOVATION DE
L'ECLAIRAGE PUBLIC - CONSULTATION PAR PROCEDURE ADAPTEE -
SIGNATURE DU MARCHÉ DE TRAVAUX

Accusé de réception de la préfecture en date du lundi
02 juillet 2012

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

- M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN

Conseillers :

- M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Alain BAUDIN - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - M. Emmanuel GROLLEAU - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD

Secrétaire de séance : - Mme Pilar BAUDIN

Excusés ayant donné pouvoir :

- Annie COUTUREAU donne pouvoir à Pascal DUFORESTEL
- Gérard ZABATTA donne pouvoir à Michel GENDREAU
- Marc THEBAULT donne pouvoir à Jacqueline LEFEBVRE
- Annick DEFAYE donne pouvoir à Chantal BARRE
- Dominique BOUTIN-GARCIA donne pouvoir à Jacques TAPIN

Excusés :

Conseillers :

- M. Bernard JOURDAIN

VOIRIE CIRCULATION ROUTIERE RUE DE RIBRAY - AVENUE DE LA VENISE VERTE - RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC - CONSULTATION PAR PROCEDURE ADAPTEE - SIGNATURE DU MARCHE DE TRAVAUX

Monsieur Amaury BREUILLE Adjoint au Maire expose :
Mesdames et Messieurs,
Sur proposition de Madame le Maire

Afin d'améliorer l'éclairage public de la rue de Ribray et de l'avenue de la Venise Verte, des travaux de rénovation sont prévus.

Actuellement, la rue de Ribray et l'avenue de la Venise Verte sont équipées de matériel d'éclairage public vétuste datant de la fin des années 80. Par ailleurs, l'efficacité lumineuse préconisée sur ce type d'axe n'est pas respectée et les lampes à vapeur de mercure présentes dans ces appareils seront à bannir à partir d'avril 2015 (Directive européenne EUP 2005/32/CE). Il est donc proposé de modifier le matériel d'éclairage public de ces deux rues.

L'aménagement consiste à remplacer en place par place les appareils situés sur façade ou les ensembles sur mât par des appareils neufs, produisant moins de nuisances lumineuses, éclairant mieux avec des consommations électriques qui seront réduites. L'éclairage de la rue Honoré Morin, équipé de la même technologie vétuste, sera modifié afin d'établir une cohérence au niveau du réseau.

La rue de Ribray et l'avenue de la Venise Verte, tronçon compris entre la rue de Ribray et le boulevard de l'Atlantique, constituent la tranche ferme.

Le carrefour Venise Verte / Atlantique, l'avenue de la Venise Verte, tronçon compris entre le boulevard de l'Atlantique et le boulevard Henri Sellier, et la rue Honoré Morin constituent une tranche conditionnelle.

Le projet a fait l'objet d'une consultation par procédure adaptée. La Commission Marchés réunie le 11 juin 2012, a émis un avis à la désignation de l'attributaire. Il s'agit de l'entreprise ETDE, pour un montant estimatif de 61 391,00 € HT, soit 73 423,64 € TTC pour la tranche ferme et pour un montant estimatif de 21 881,00 € HT, soit 26 169,67 € TTC pour la tranche conditionnelle.

La dépense est inscrite au BP 2012.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le marché de travaux avec l'entreprise ETDE pour un montant de 83 272,00 € HT ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	1
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Amaury BREUILLE